



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 1^{er} août 2023, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 23-14
Nom du requérant :	Francois Daunais
Emplacement :	20 avenue Montcalm
Objet de la demande :	Autoriser la prolongation de l'abri permanent vers la droite, incluant une remise attachée, à ± 3.86 mètres de la ligne arrière tandis que la norme actuelle demande une marge de recul arrière de 4.88 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour de juillet 2023

par

Annick Lafontaine
Greffière